

Image not found or type unknown



Reprise d'entreprise licenciement de l'ouvrier repreneur ?

Par **magoo**, le **09/07/2008** à **21:11**

Bonjour,

Nous voulons reprendre le garage ou mon mari est actuellement ouvrier. Celui-ci devrait cesser son activité au 31 juillet et nous reprendrions le 1 septembre à mon nom. Je voudrais savoir si mon mari peu se faire licencier ou s'il reste avec son statut d'ouvrier jusqu'à la reprise. Merci.